

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

30 octobre 2018

Français
Original : anglais

Genève, 21-23 novembre 2018
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
**Examen du rapport du Programme de parrainage
au titre de la Convention**

**Rapport du Programme de parrainage
au titre de la Convention**

**Document soumis par le Comité directeur du Programme
de parrainage**

A. Introduction

1. Le Programme de parrainage au titre de la Convention sur certaines armes classiques a été établi en application d'une décision prise par les Hautes Parties contractantes à la troisième Conférence d'examen¹. Le Programme a pour buts de renforcer l'application et le respect de la Convention et des Protocoles y annexés, et d'en promouvoir l'universalisation. En outre, il vise à améliorer la coopération, l'échange d'informations et les consultations entre Hautes Parties contractantes.

2. Dans le rapport final de la Réunion de 2017 des Hautes Parties contractantes à la Convention, la Réunion a « exprimé sa reconnaissance pour le rapport sur le Programme de parrainage et pour les travaux du Comité directeur »². La Réunion a reconnu l'intérêt et l'importance de ce programme pour la promotion de l'universalisation et le renforcement de la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés. La Réunion a engagé les États en mesure de le faire à contribuer au Programme de parrainage.

3. Le présent rapport porte sur les activités menées dans le cadre du Programme de parrainage pendant la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. M^{me} Riia Salsa (Estonie) a exercé les fonctions de Coordinatrice du Comité directeur jusqu'en août 2018. M^{me} Ines Šprem Scigliano (Croatie) a pris alors sa suite en tant que Coordinatrice. Le Programme est soutenu par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et toutes les questions logistiques et administratives sont gérées par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG).

B. Activités menées par le Programme de parrainage

4. Depuis le 1^{er} octobre 2017, le Programme de parrainage a financé la participation d'un représentant des États dont le nom suit, aux réunions indiquées :

¹ Décision 5 du document final, CCW/CONF.III/11 et annexe IV, 7-17 novembre 2006.

² Paragraphe 30 du document final, CCW/MSP/2017/8, 11 décembre 2017.



- a) Réunion de 2017 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (13-17 novembre 2017) : Jordanie, Ouganda et Togo ;
- b) Onzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V (20 novembre 2017) : Bélarus, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Ghana, Mali, Paraguay, République démocratique populaire lao et Zambie ;
- c) Dix-neuvième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié (21 novembre 2017) : Bélarus, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Ghana, Mali, Paraguay, République démocratique populaire lao et Zambie ;
- d) Réunion de 2017 des Hautes Parties contractantes à la Convention (22-24 novembre 2017) : Bélarus, Colombie, Costa Rica, Ghana, Paraguay, République démocratique populaire lao et Zambie ;
- e) Première session de 2018 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (9-13 avril 2018) : Djibouti et Honduras ;
- f) Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole II modifié (11 et 12 (matin) juin 2018) et Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole V (12 (après-midi) et 13 juin 2018) : Colombie, Philippines et République démocratique populaire lao ; et
- g) Seconde session de 2018 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (28-31 août 2018) : Jordanie, Mexique et Sri Lanka.

5. Depuis le 1^{er} octobre 2017, le Programme de parrainage a financé la participation des experts ci-après, sur recommandation des personnes exerçant des fonctions officielles concernées, aux manifestations ou réunions indiquées :

- a) Tables rondes tenues au cours de la Réunion de 2017 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (13-17 novembre 2017) : cinq experts de l'Afrique du Sud, du Canada, de la Fédération de Russie, de la République de Corée et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;
- b) Table ronde, tenue au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, intitulé « Examen des applications militaires potentielles des technologies connexes dans le cadre des travaux du Groupe », lors de la première session de 2018 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (9-13 avril 2018) : quatre experts des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de Hong Kong et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord ;
- c) Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole II (11 et 12 (matin) juin 2018) : trois experts de l'Afghanistan, de la Colombie et d'El Salvador ;
- d) Réunion d'expert au titre du Protocole V (12 (après-midi) et 13 juin 2018) : deux experts de l'Afghanistan et de la République démocratique populaire lao ; et
- e) Table ronde, tenue au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, intitulé « Examen des applications militaires potentielles des technologies connexes dans le cadre des travaux du Groupe », lors de la seconde session de 2018 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (28-31 août 2018) : trois experts des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord.

6. La présence de représentants des États parrainés aux réunions susmentionnées a offert une excellente occasion de leur exposer le contexte de la Convention et des Protocoles y annexés et de débattre avec eux des raisons pour lesquelles il est important que leur pays adhère à ces instruments, ainsi que des questions relatives à leur mise en œuvre. Au cours de ces réunions, le Coordonnateur du Programme de parrainage et le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement ont organisé des séances d'information à l'heure du petit-déjeuner ou du déjeuner, lors desquelles les représentants des États

parrainés ont été priés de communiquer des informations sur les perspectives d'adhésion de leur pays à la Convention sur certaines armes classiques ou d'appeler l'attention sur les difficultés ayant trait à la mise en œuvre.

C. Activités du Comité directeur

7. Le Comité directeur du Programme de parrainage s'est réuni deux fois en 2018³. Il a opéré une surveillance constante de la situation financière du Programme de parrainage. Il a également débattu d'une proposition émanant du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU tendant à ce qu'il soit opté pour un cycle annuel de planification et à ce que la sélection des États parrainés se fasse dans une perspective d'utilisation optimale des ressources à disposition et d'amélioration de l'impact du Programme de parrainage. Suite à ce débat, le Comité a décidé de lancer deux appels à contributions volontaires en faveur du Programme de parrainage, l'un pour la participation à la première session du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en avril 2018, et l'autre en faveur des autres réunions devant se tenir en 2018 au titre de la Convention. Le Comité a continué de débattre quant à la détermination des États qui devraient bénéficier en priorité du Programme de parrainage lors des prochaines conférences se tenant au titre de la Convention. Les Coordonnateurs ont poursuivi leurs activités de mobilisation de fonds en se mettant en rapport avec chaque État partie, individuellement.

D. Financement du Programme de parrainage au titre de la Convention sur certaines armes classiques

8. Au cours de la période considérée, le Programme de parrainage a bénéficié des contributions financières des États suivants : Australie, Chine, Croatie et Estonie. Les comptes financiers du Programme de parrainage arrêtés au 1^{er} octobre 2018 figurent à l'annexe du présent rapport.

³ Les réunions du Comité directeur se sont tenues à Genève, les 23 février et 19 avril 2018.

Annexe

Comptes pour 2018 (en francs suisses) au 1^{er} octobre 2018

2018	<i>Dépenses</i>				<i>Report du solde</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
	<i>Avril</i>	<i>Juin</i>	<i>Août</i>	<i>Total</i>			
Frais de voyage	5 488	8 252	727	14 467			
Logement	3 759	4 950	4 081	12 790			
Indemnités journalières de subsistance	1 540	1 760	1 320	4 620			
Frais bancaires	46	30	20	96			
Contributions							
Australie						16 996	
Chine						9 716	
Croatie						1 000	
Estonie						5 708	
Total	10 833	14 992	6 148	31 973	88 467	33 420	
Solde pour 2018							89 914